



Hillside Tennis Club

Club de Tennis Hillside

4818 Côte des Neiges
Montréal, QC H3V 1G2
T (514) 738-6371
F (514) 738-5527
www.hillsidetennis.ca

Dear Proposer and Applicant,

Thank you for your interest in a new membership at the Hillside Tennis Club!

Applicants must have a proposer and a seconder. We ask Proposers to take responsibility for completing the enclosed form. While the applicant candidate is likely able to fill out the first page of the form on his/her own, please help him/her to complete page 2 by taking the following steps:

1. Please contact and include the name and coordinates of the Seconder for the application. Please note that the Seconder, like the Proposer, must know the candidate, be a member in good standing for at least two (2) years, and that the Seconder cannot be the spouse of the Proposer.
2. Please contact three (3) current members known to the applicant, and ask if you may add their names and numbers in support of the candidate's application.
3. Please add the names of two (2) members from the Board of Directors who already know the prospective member. If the candidate does not know two Board members yet, please contact the administration who will arrange a meeting between the candidate and two directors to obtain their endorsement.
4. Return the completed form to the Club, either in person or by sending a scanned and signed copy of the form to Jennifer@hillsidetennis.ca

Should you encounter difficulty in fulfilling the application criteria, please contact the Club. At the Board's discretion, assistance may be provided to complete the prospective member's application. Individuals who would like introductions will be referred to the Board for consideration.

What happens next?

The Board will review and vote on the application. Once accepted, the new member(s)' name is/are posted for viewing by the Club members for seven (7) days.

After this step, an offer of membership is extended. The new member is contacted by the Club office to complete remaining paperwork and to remit applicable fees.

With the completion of this final step, the candidate becomes a member of the Hillside, and is entitled to all the benefits of membership.

Proposers are encouraged to bring new member(s) up to the Club in order to show them around and introduce them to the Club Manager, Assistant Manager and Tennis Professional.

Once again, thank you for sharing the camaraderie and beauty of our exceptional Club with a potential new member. Your willingness to act as an ambassador of the Hillside is greatly valued by us all.

Best regards,

Ross Fraser, President



Welcome
to the
Hillside Tennis Club

Hillside is a true gem in central Montreal. Founded in 1925, the Hillside offers members a private summer tennis, social and dining experience. Tucked discreetly under the forest of Westmount Mountain on Cote-des-Neiges, the club opens annually in May, and closes around Thanksgiving. Hillside shares its magic with members and guests, young and old from near and far, who can't believe they are in the middle of the city.

Day and night, players enjoy tennis on six meticulously maintained outdoor Har-Tru tennis courts. Tennis and social members revitalize among beautiful trees and mature gardens with use of our private outdoor swimming pool and sunning deck, and enjoy gastronomical delights and refreshments with our fully-licensed indoor and outdoor dining facilities. There is nothing like enjoying drinks and dining under the dappled sun filtering through the canopy of trees or under the evening starlight in this unique oasis. The Club offers private tennis coaching, clinics and camps for seniors, intermediates and juniors and a well-stocked sports shop.

Our enchanting ambiance, dynamic membership, affordable pricing, with no minimum spending charges, attractive wine list, and great cuisine make the Hillside like nowhere else!

Categories of Membership

- 1. FAMILY PLAYING / SINGLE PARENT FAMILY:** Parents, Intermediates, Juniors and Children may be included in this membership at an additional membership fee.
- 2. COUPLE PLAYING:**(Where both are over 35 years of age): Children are not included in this membership and cannot use the Club.
- 3. SENIOR PLAYING - MAN OR WOMAN:** An individual who is at least thirty-five (35) years old as of May 1st.
- 4. SOCIAL (NON-PLAYING):** Membership includes the use of the dining and social facilities and the swimming pool.
- 5. INTERMEDIATE OR SENIOR INTERMEDIATE PLAYING:** Senior Intermediates are individuals who are 25 to 34 years old as of May 1st. Intermediates are 18 to 24 years old as of May 1st.

Photos courtesy of member Pierre Arsenault

For membership inquiries, please contact:
membership@hillside.tennis.ca





Hillside Tennis Club

SCHEDULE OF ENTRANCE FEES AND ANNUAL DUES FOR 2023

Entrance fees may be paid in full upon joining the Club or in installments over a period of years, depending on the membership category. The initial installment is due upon joining the Club and the balance of the succeeding years. If the member becomes in arrears on any payment to the Club (Entrance fee installment, Annual Dues or house account,) the full outstanding balance of the installments will become immediately due and payable. No use of the Club is permitted until the member has paid the first installment of the fees.

CATEGORY NAME	ANNUAL DUES	ENTRANCE FEES	ENTRANCE FEE INSTALLMENTS	SERVICE FEE
Family (Two Parents) / Couple	\$2240 ¹	\$6900 ³	50% on joining ² ; Balance over 2 years	\$250
Family (One Parent) / Senior Single Playing	\$1570 ¹	\$4025 ³	50% on joining ² ; Balance over 2 years	\$200
Senior Intermediate (25 – 34)	\$840	\$500 Per year	Outstanding Entrance Fee at 35 years, minus the credits balance, to be paid over 3 years ²	\$150
Intermediate (18 – 24)	\$560	\$150 Per year	Payments will be credited to Entrance Fee due at 35 years	\$125
Family Intermediate (16 – 24)	\$280	Not applicable	Not applicable	Not Applicable
Family Junior (12 – 15)	\$170	Not applicable	Not applicable	Not Applicable
Family Child (under 12)	\$95	Not applicable	Not applicable	Not Applicable
Social Single	\$675	\$1150	Paid in full on joining	\$200
Social Couple	\$1120	\$2070	Paid in full on joining	\$250
Social Family (One Parent)	\$1120 ¹	\$1725	Paid in full on joining	\$200
Social Family (Two Parents)	\$1680 ¹	\$2300	Paid in full on joining	\$250
Non-resident	\$340	Not applicable	Not applicable	Not Applicable
Honorary (1993-2015)	\$340	Not applicable	Not applicable	\$100
Honorary (post 2015)	\$675	Not applicable	Not applicable	\$125

(1) Add the applicable amount required (Annual Dues):

(2) Family Child (under 12 and play tennis) plus \$95 annual dues

(3) Family Junior (age 12 – 15) plus \$170 annual dues

(4) Family Intermediate (age 16 – 24) plus \$280 annual dues

(2) 5% interest is added in years (2) and (3) where Entrance fees paid previously will be credited towards the Senior entrance fees for Senior Intermediates reaching the age of 35; any balance owing will be spread out over 3 years.

(3) Entrance Fee for new members 65+ is reduced by 50%.

Notes:

May 1st is the date for determining category changes due to birthdates.

Amounts paid for Entrance Fees of an Intermediate and Senior Intermediate member are deductible from the Entrance Fees in place at time of joining or becoming an Intermediate member, and applicable when the member becomes a Senior member (35 and over).

The Club does not currently impose a minimum spending requirement. It does, however, levy a service charge each September. Contact the office for details.

Entrance Fees and Annual Dues may be increased at the discretion of the Board of Directors.

Applicable taxes added on all fees and dues

INSTALLMENT OPTIONS

- Intermediates (age 18 to 24): pay their entrance fees in annual installments to the year in which their 24th birthday falls with no interest fee.
- Senior Intermediates (age 25 to 34 years): pay an annual entrance fee towards their senior fees or until paid in full, whichever comes first. Credits are deductible from Senior entrance fees.
- Senior Playing (age 35 and over): pay their entrance fees over a three-year period plus a service fee. Fifty percent (50%) is due on joining.

TRANSFER TO OTHER CATEGORIES

- From Family Intermediate to Intermediate (18 – 24) or Senior Intermediate (age 25 to 34 years): an allowance will be made against entrance fees of \$50 for each year of Family Intermediate Membership (maximum seven (7) years).
- From Intermediate to Senior-Intermediate (age 25 to 34 years): the entrance fee already paid is credited towards the full Playing entrance fee.
- From Social to Playing: an additional entrance fee will be charged equal to the difference between the current Social fee and the current corresponding Playing fee.
- From Couple Playing to Family or vice versa: there is no additional entrance fee.
- To Resignation or to Non-Resident: no refund of installments paid will be made to a member who wishes either to resign or transfer to Non-Resident. However, any future installments may be cancelled upon request to the Club Secretary. In the event of a subsequent transfer back from Non-Resident to Resident status, the amount of unpaid entrance fees will become due and is based on the current entrance fee schedule.

If a member resigns, reinstatement will only be at the discretion of the Board of Directors.

ANNUAL DUES

May 1st is the operative date for determining category changes due to birth date. Requests for other changes are to be directed to the Club Secretary. Resignations are also to be directed to the Club Secretary and those received after March 15th of the current fiscal year shall not be considered to take effect until the beginning of the following fiscal year (December 1st).

Annual dues will be charged to each member's Visa or MasterCard in one installment on March 15th unless by prior arrangement in which case these may be paid in two equal installments on March 15th and June 1st.

New members accepted after August 31st are billed pro-rata assuming the Club's season to be May through September. Pro-rated Annual dues must be paid in full.

MEMBERSHIP APPLICATION FORMS

Membership application forms and information about the Club may be obtained by a proposer or a seconder from the Club office. There is also Club and membership information on the Club's website (www.hillsidetennis.ca). Both proposer and seconder must be members of at least two (2) years. The proposer is responsible for the proper completion of the form and its submission to the Club secretary.

SERVICE FEES

Annual service fees based on category will be charged to each member's Visa or MasterCard in one installment on September 30th.

CATEGORIES OF MEMBERSHIP

PLAYING

HONORARY MEMBERS

Members who have paid Senior Playing dues (not including Senior Intermediate) for at least thirty-five consecutive (35) years are invited to become honorary members in the 36th year of membership. Certain other persons may, upon the recommendation of the Board of Directors, be made Honorary Members. These members are accorded full use of the Club's facilities.

FAMILY, ONEPARENTOR FAMILYTWOPARENTS

Family membership covers the parent(s) and children up to age 24 inclusive, including CHILDREN (under 12), JUNIORS (12 to 15) and FAMILY INTERMEDIATES (16 to 24). Toddlers and children (under 12) must be supervised by a parent at all times when they are on the Club grounds. Children (under 12) and Juniors may book tennis courts as per the court booking rules. All toddlers, children and juniors are limited by certain restrictions posted in the Clubhouse and as stated in the Member Handbook. There is an additional membership fee for CHILDREN, JUNIORS and FAMILY INTERMEDIATE MEMBERS included in a Family membership. Consult the fee table at the beginning of this document for details.

SENIORSINGLEPLAYING or SENIORCOUPLEPLAYING

These members are accorded full use of the Club.

SENIORINTERMEDIATE (Age 25–34)

These members are accorded full use of the Club.

INTERMEDIATE(18–24)

Parents are not members of the Club. These members are accorded full use of the Club.

FAMILYINTERMEDIATE(16–24)

Parents must be members and the Intermediate member must be residing in the family home. These members are accorded full use of the Club.

JUNIOR(12–15)

Parents must be members. Juniors may be limited by certain restrictions which are posted in the Clubhouse and noted in the Member Handbook.

CHILD(under12)

Parents must be members. There is an additional charge for children who play tennis. Children may be limited by certain restrictions: which are posted in the Clubhouse and noted in the Member Handbook.

SOCIAL

SINGLE, COUPLE, FAMILY(SINGLEPARENT)ORFAMILY(2PARENTS)

These members may use all the facilities of the Club and pool. Social members can only be introduced for tennis by a member three (3) times in any one season and pay the current guest fees.

NON-RESIDENT

NON-RESIDENTMEMBERS

Members who have been resident members for at least one year, except Junior and Child members, and subsequently change the location of their usual residence to a location; which is more than 160 kilometers from the Club in a straight line, may become Non-resident members. Non-resident members may entertain socially at the Club on an unlimited basis. Non-residents can play or use the pool five (5) times in one season.



Hillside Tennis Club

Club de Tennis Hillside

4818 Côte-des-Neiges

Montréal, QC H3V 1G2

T (514) 738-6371

www.hillsidetennis.ca

Chers proposant ou proposante et candidate ou candidat,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à une nouvelle adhésion au Club de tennis Hillside!

Les candidats doivent avoir une proposante ou un proposant et une coproposante ou un coproproposant. Nous demandons aux proposant d'assumer la responsabilité de remplir le formulaire ci-joint. Bien que la candidate ou le candidat soit probablement en mesure de remplir elle-même ou lui-même la première page du formulaire, veuillez l'aider à remplir la page 2 en suivant les étapes suivantes :

1. Veuillez contacter et inclure le nom et les coordonnées de la coproposante ou du coproproposant. Veuillez noter que la coproposante ou le coproproposant, comme la proposante ou le proposant, doit connaître le candidat ou la candidate, être membre en règle depuis au moins deux (2) ans et la proposante ou le proposant ne peut être leur conjoint ou conjointe.
2. Veuillez communiquer avec trois (3) membres actuels connus de la candidate ou du candidat et leur demander si vous pouvez ajouter leurs noms et numéros à l'appui de leur demande.
3. Veuillez ajouter les noms de deux (2) membres du conseil d'administration qui connaissent déjà le membre potentiel. Si la candidate ou le candidat ne connaît pas encore deux membres du conseil d'administration, veuillez contacter l'administration qui planifiera leur rencontre avec deux administrateurs pour obtenir leur approbation.
4. Veuillez remettre le formulaire rempli au Club, soit en personne, soit en envoyant une copie numérisée et signée du formulaire à Jennifer@hillsidetennis.ca.

Si vous éprouvez des difficultés à remplir les critères de candidature, veuillez contacter le Club. À la discrétion du Conseil, de l'aide peut être fournie pour remplir la demande du membre éventuel. Les personnes qui souhaitent être présentées seront référées au Conseil pour examen.

Que se passe-t-il ensuite?

Le conseil examinera la demande et passera un vote. Une fois acceptée, le nom du ou des nouveaux membres est affiché pour consultation par les membres du Club pendant sept (7) jours. Après cette étape, une offre d'adhésion est présentée. La nouvelle ou le nouveau membre est contacté par le bureau du Club pour remplir les documents restants et pour verser les frais applicables.

À l'issue de cette dernière étape, le candidat ou la candidate devient membre du Hillside, et a droit à tous les avantages de l'adhésion. Les proposant sont encouragés à amener le(s) nouveau(x) membre(s) au Club afin de leur faire visiter et de les présenter au directeur du club, au directeur adjoint et au pro du tennis.

Encore une fois, merci de partager la camaraderie et la beauté de notre Club exceptionnel avec un nouveau membre potentiel. Votre volonté d'agir en tant qu'ambassadeur du Hillside est fortement appréciée par nous tous.

Sincères salutations

Ross Fraser, président



Bienvenue au Club de tennis Hillside

Le Hillside est un véritable joyau au centre de Montréal. Fondé en 1925, le Hillside offre à ses membres une expérience tennis, sociale et gastronomique estivale. Bien niché à l'ombre de la forêt de la montagne de Westmount sur Côte-des-Neiges, le Club ouvre annuellement en mai et ferme aux environs de l'Action de grâce. Le Hillside partage sa magie avec les membres et les invités, jeunes et moins jeunes d'ici et de loin, qui ont peine à croire qu'ils sont au milieu de la ville.

En journée comme en soirée, les joueurs apprécient le tennis sur six terrains Har-Tru méticuleusement entretenus. Les membres joueurs ou sociaux se ressourcent sous les beaux arbres et dans les jardins matures tout en pouvant se rafraîchir dans notre piscine extérieure privée et se détendre sur notre terrasse ensoleillée. Ils profitent de délices gastronomiques et de rafraîchissements servis dans la salle à manger intérieure et sur la terrasse extérieure, installations dotées d'un permis d'alcool. Il n'y a rien de tel que de prendre un verre et de prendre un repas sous le soleil tacheté filtrant à travers la canopée des arbres ou sous la lumière des étoiles en soirée dans cette oasis unique. Le club offre des entraîneurs de tennis privés, des cliniques et des camps pour les séniors, les intermédiaires et les juniors et une boutique de sport bien approvisionnée.

Notre ambiance enchanteuse, notre adhésion dynamique, nos prix abordables, nos frais de dépenses minimum, notre carte des vins attrayante et notre excellente cuisine font du Hillside un endroit comme nulle part ailleurs!

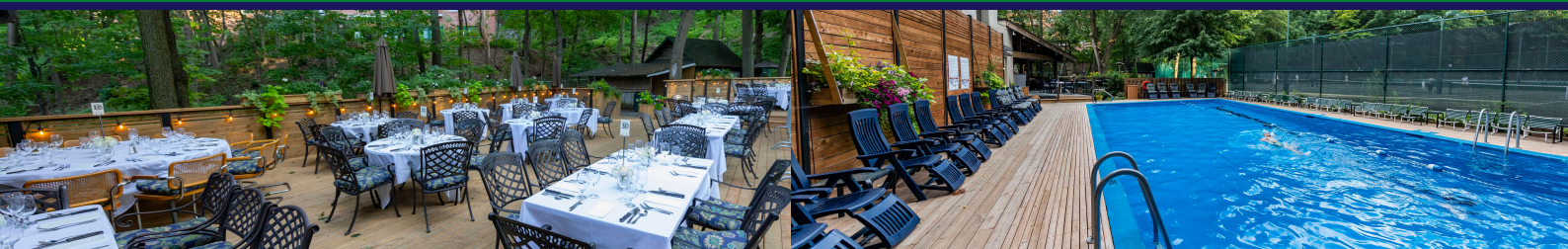
Catégories de membres

- 1. JOUEUR - FAMILLE / FAMILLE MONOPARENTALE** : Les parents, les intermédiaires, les juniors et les enfants peuvent être inclus dans cette adhésion moyennant des frais d'adhésion supplémentaires.
- 2. JOUEURS COUPLE** : (Si les deux ont plus de 35 ans) : Les enfants ne sont pas inclus dans cette adhésion et ne peuvent pas utiliser le Club.
- 3. JOUEUR SÉNIOR - HOMME OU FEMME** : Une personne âgée d'au moins trente-cinq (35) ans au 1er mai.
- 4. SOCIAL (NON JOUEUR)** : L'adhésion comprend l'utilisation de la salle à manger et des installations sociales et de la piscine.
- 5. INTERMÉDIAIRE OU INTERMÉDIAIRE SÉNIOR** : Les intermédiaires séniors sont des personnes âgées de 25 à 34 ans au 1er mai. Les intermédiaires sont âgés de 18 à 24 ans au 1er mai.

Photos avec l'aimable autorisation du membre Pierre Arsenault

Pour les demandes d'adhésion, envoyez un courriel à l'adresse suivante :

membership@hillside tennis.ca





FRAIS D'ADHÉSION ET COTISATION ANNUELLE POUR 2023

Les frais d'adhésion doivent être acquittés au complet au moment de l'adhésion au Club ou par versements sur une période d'années, selon la catégorie de membre. Le premier versement est dû au moment de l'adhésion et le reste au 1er avril de chaque année suivante. Si un membre accuse un retard de tout paiement à être versé au Club (frais d'adhésion, cotisation annuelle ou frais de compte du membre), le solde complet des versements deviendra exigible et payable immédiatement. Un membre ne peut utiliser les installations du Club avant d'avoir fait le premier versement des frais.

CATÉGORIE	COTISATION ANNUELLE	FRAIS D'ADHÉSION	VERSEMENTS DE FRAIS D'ADHÉSION	FRAIS DE SERVICE
Famille Joueur (deux parents) / Couple Joueur	2 240 \$ ¹	6 900 \$ ³	50 % à l'adhésion** Le reste sur 2 ans	250 \$
Famille Joueur (un parent) / Individuel senior Joueur (35 ans +)	1 570 \$ ¹	4 025 \$ ³	50 % à l'adhésion** Le reste sur 2 ans	200 \$
Intermédiaire senior joueur (25-34 ans)	840 \$	500 \$ Par année	Frais d'adhésion additionnels à 35 ans moins le solde des crédits déjà payée**	150 \$
Intermédiaire (18-24 ans)	560 \$	150 \$ Par année	Paiements crédite contre la balance des frais du a 35 ans	125 \$
Famille intermédiaire (16-24 ans)	280 \$	Sans objet	Non applicable	Sans objet
Famille Junior (12 – 15)	170 \$	Sans objet	Non applicable	Sans objet
Famille Enfant (moins de 12 ans)	95 \$	Sans objet	Non applicable	Sans objet
Individuel social	675 \$	1 150 \$	Payé en totalité à l'adhésion	200 \$
Couple social	1 120 \$	2 070 \$	Payé en totalité à l'adhésion	250 \$
Famille (social - 1 parent)	1 120 \$ ¹	1 725 \$	Payé en totalité à l'adhésion	200 \$
Famille (socail - 2 parents)	1 680 \$ ¹	2 300 \$	Payé en totalité à l'adhésion	250 \$
Non-résident	340 \$	Sans objet	Non applicable	Sans objet
Honoraire (1993-2015)	340 \$	Sans objet	Non applicable	100 \$
Honoraire (après 2015)	675 \$	Sans objet	Non applicable	125 \$

(1) Ajouter le montant applicable requis (cotisation annuelle) :

- Enfant (moins de 12 ans et joueur de tennis) plus cotisation annuelle de 95 \$
- Junior (12-15 ans) plus cotisation annuelle de 170 \$
- Famille intermédiaire (16-24 ans) plus cotisation annuelle de 280 \$

(2) Des frais d'intérêt de 5 % sont ajoutés dans les années 2 et 3 lorsque les versements sont échelonnés sur une période de 3 ans, mais : Les frais d'adhésion sénior payables pour les séniors intermédiaires atteignant 35 ans sont les frais d'adhésion payés précédemment: tout solde dû peut être étalé sur 3 ans, sans intérêts.

(3) Les frais d'adhésion pour les nouveaux membres âgé de 65 et plus sont réduits de 50%

À noter :

Les changements de catégorie en raison des dates de naissance sont déterminés le 1er mai.

Les montants payés pour les frais d'adhésion sont déductibles des frais d'adhésion applicables au moment d'un changement de catégorie apporté en raison de l'âge.

Le Club n'impose pas à l'heure actuelle un montant minimum de dépenses. Il prélève par contre des frais de service chaque année en septembre (entre 70 \$ et 204 \$). Communiquer avec le bureau pour plus de précisions. Les frais d'adhésion et la cotisation annuelle peuvent être augmentés à la discrétion du conseil d'administration.

Taxes applicable ajoutées sur tous frais et cotisations

OPTIONS DE VERSEMENT

- Intermédiaires (18 à 24 ans) : paiement des frais d'adhésion en versements annuels jusqu'à l'année de leur 24^e anniversaire sans frais d'intérêt.
- Sénior-intermédiaires (25 à 34 ans) : paiement des frais d'adhésion annuels pour leurs frais de sénior ou jusqu'au règlement complet, selon le premier terme atteint. Les crédits sont déductibles des frais d'adhésion sénior.
- Sénior joueurs (35 ans et plus) : paiement des frais d'adhésion sur une période de 3 ans plus frais de service. Un montant de cinquante p. cent (50 %) est payable à l'adhésion.

CHANGEMENT DE CATÉGORIE

- De Famille intermédiaire à Intermédiaire (18 à 24 ans) ou Senior intermédiaire (25 à 34 ans) : une allocation sera faite pour des frais d'adhésion de 50 \$ pour chaque année d'adhésion sous Famille intermédiaire (maximum de sept ans).
- D'Intermédiaire à Sénior-intermédiaires (25 à 34 ans) : les frais d'adhésion déjà payés seront crédités envers les frais d'adhésion complets pour joueur.
- De Social à Joueur : des frais d'adhésion additionnels seront exigés, soit la différence entre les frais pour social en cours et les frais correspondants pour joueur en cours.
- De Couple joueur à Famille ou vice versa : aucuns frais d'adhésion supplémentaire.
- Abandon ou passage à Non-résident : aucun remboursement de sommes versées à un membre qui désire soit quitter le Club, soit passer à la catégorie de non-résident. Toutefois, tout versement futur peut être annulé sur demande adressée au secrétariat du Club. Dans l'éventualité d'un changement subséquent du statut de non-résident à celui de résident, le montant des frais d'adhésion non payés deviendra exigible et sera déterminé à partir de la grille de frais en vigueur.

Si un membre a quitté le Club, sa réintégration ne pourra se faire qu'à la seule discrétion du conseil d'administration.

COTISATION ANNUELLE

Le 1^{er} mai est la date à laquelle les changements de catégorie en fonction de la date de naissance sont déterminés. Les demandes d'autres types de changements doivent être adressées au secrétariat du Club. Les départs doivent aussi être signalés au secrétariat du Club et ceux qui sont signalés après le 15 mars de l'exercice en cours ne prendront pas effet avant le début de l'exercice suivant (le 1^{er} décembre).

La cotisation annuelle sera portée au compte Visa ou MasterCard de chaque membre en un versement le 15 mars à moins d'une entente préalable, auquel cas celle-ci pourra être payée en deux versements égaux le 15 mars et le 1^{er} juin.

Les nouveaux membres acceptés après le 31 août seront facturés au prorata, en considérant que la saison du Club s'étend de mai à septembre inclusivement. La cotisation annuelle calculée au prorata doit être payée en entier.

FORMULAIRES DE DEMANDES D'ADHÉSION

Un proposant ou un coproposant peut obtenir des formulaires de demande d'adhésion et de l'information sur le Club auprès du secrétariat du Club. On trouve également l'information sur le Club et l'adhésion sur son site Web: www.hillsidetennis.ca. Tant le proposant que le coproposant doivent être membres depuis au moins deux (2) ans. Le proposant est responsable de la présentation correcte et complète de la demande et de la soumission du formulaire au secrétariat du Club.

FRAIS DE SERVICE

Les frais de service annuels basés sur la catégorie seront portés au compte Visa ou MasterCard de chaque membre en un seul versement le 30 septembre.

CATÉGORIES DE MEMBRES

JOUEURS

MEMBRES HONORAIRES

Les membres qui ont payé les frais d'adhésion de Sénior joueurs depuis au moins trente-cinq (35) ans sont invités à devenir membres honoraires à la 36^e année. Sur recommandation du conseil, certaines autres personnes peuvent être nommées membres honoraires. Ces membres ont droit à la pleine utilisation des installations du Club.

FAMILLE MONOPARENTALE OU FAMILLE DEUX PARENTS

Une famille membre inclut les parents et les enfants jusqu'à l'âge de 24 ans inclusivement, incluant les ENFANTS (moins de 12 ans), les JUNIORS (12 à 15 ans) et les INTERMÉDIAIRES FAMILLE (16 à 24 ans). Les tout-petits et jeunes enfants (moins de 12 ans) doivent en tout temps être surveillés par un parent sur la propriété du Club. Les enfants (moins de 12 ans) et les juniors doivent réserver des terrains de tennis conformément aux règlements de réservation. Tous les tout-petits, enfants et juniors sont soumis à certaines conditions affichées dans le foyer du Club et indiquées dans le manuel des membres. Des frais supplémentaires seront exigés pour les ENFANTS, les JUNIORS et les MEMBRES INTERMÉDIAIRES de la famille dans l'adhésion d'une famille. Consulter le tableau des frais au début de ce document pour des précisions.

INDIVIDUEL SÉNIOR, JOUEUR ou COUPLE SÉNIOR, JOUEUR

Ces membres ont droit à la pleine utilisation du Club.

SENIOR INTERMÉDIAIRE (25-34 ans)

Ces membres ont droit à la pleine utilisation du Club.

INTERMÉDIAIRE (18-24 ans)

Les parents ne sont pas membres du Club. Ces membres ont droit à la pleine utilisation du Club.

FAMILLE INTERMÉDIAIRE (16-24 ans)

Les parents doivent être membres et le membre intermédiaire doit vivre dans la demeure familiale. Ces membres ont droit à la pleine utilisation du Club.

JUNIOR (12-15 ans)

Les parents doivent être membres. Certaines restrictions s'appliquent aux Juniors, lesquelles sont affichées dans le foyer du Club et indiquées dans le manuel des membres.

ENFANT (moins de 12 ans)

Les parents doivent être membres. Des frais supplémentaires sont exigés pour des enfants qui jouent au tennis. Certaines restrictions s'appliquent aux enfants, lesquelles sont affichées dans le foyer du Club et indiquées dans le manuel des membres.

SOCIAL

INDIVIDUEL, COUPLE FAMILLE MONOPARENTALE FAMILLE 2 PARENTS

Ces membres peuvent utiliser toutes les installations du Club et la piscine. Les membres Social ne peuvent être invités par un membre à jouer au tennis que trois (3) fois dans une même saison et doivent payer les frais d'invité en vigueur.

NON-RÉSIDENT

MEMBRES NON-RÉSIDENTS

Les membres qui ont été membres résidents pendant au moins une année, à l'exception des juniors et des enfants, et qui ont déménagé dans un lieu de résidence situé à plus de 160 km en ligne droite du Club peuvent devenir membres non-résidents.

Les membres non-résidents peuvent fréquenter socialement le Club. Les non-résidents ne peuvent jouer et utiliser la piscine.



Club de Tennis Hillside

Hillside Tennis Club

DEMANDE D'ADHÉSION APPLICATION FOR MEMBERSHIP

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
FOR ADMINISTRATIVE USE ONLY

Date de réception :

Date Received: _____

ADHÉSION INDIVIDUELLE : SINGLE MEMBERSHIP:

À noter que le candidat doit remplir la demande d'adhésion avec l'aide du proposant.

Note: Applicants are to complete this application with the assistance of their proposer.

Catégorie: Joueur
Playing

Category: Social

Individuel
Single

Couple

Famille
Family

Sénior 35+
Senior 35+

65 ans et plus
65 Plus

Intermédiaire sénior

Senior Intermediate 25-34

Intermédiaire

Intermediate 18-24

Nom du candidat :

Name of applicant: _____

Titre/ Title

Nom/Name

Prénom/ Given Name

Adresse résidentielle :

Home address: _____

Code postal :

Postal Code: _____

Tél. :

Phone No.: _____

Portable :

Mobile: _____

Tél. Affaires :

Bus. Tel. No.: _____

Courriel :

Email: _____

Occupation ou profession :

Occupation or Profession: _____

Nom de l'entreprise :

Company Name: _____

Date de naissance /Date of Birth

Signature du candidat / Signature of applicant*

Lien ou relation avec tout autre membre du Club :

Please list any family relationships to other Club members: _____

POUR UNE DEMANDE D'ADHÉSION DE FAMILLE OU COUPLE, REMPLIR LA SECTION SUIVANTE : FOR A FAMILY OR COUPLE MEMBERSHIP, PLEASE FILL IN THE SECTION BELOW:

NOM DU CONJOINT :

NAME OF SPOUSE: _____

Portable :

Mobile: _____

Tél. Affaires :

Tel. No. Bus: _____

Courriel :

Email: _____

Occupation ou profession :

Occupation or Profession: _____

Nom de l'entreprise :

Company Name: _____

Date de naissance :

Date of Birth: _____

Signature du conjoint :

Signature of spouse*: _____

Lien ou relation avec tout autre membre du Club :

Please list family relationships to other Club members: _____

NOMS DES ENFANTS PAR ÂGE (si la demande est courante) : NAMES OF CHILDREN BY AGE (if applying at this time):

Nom/Name

Sexe
Sex

Date de
naissance
Birth Date

Nom/Name

Sexe
Sex

Date de
naissance
Birth Date

_____ M F _____ M F _____

_____ M F _____ M F _____

**PROPOSANT :
PROPOSER:**

Nom en lettres moulées / *Print Name*

N° de tél. / *Tel. No.*

**COPROPOSANT (Ne peut être conjoint du proposant):
SECONDER (cannot be spouse of proposer):**

Nom en lettres moulées / *Print Name*

N° de tél. / *Tel. No.*

Le PROPOSANT et le COPROPOSANT sont des membres en règle depuis au moins deux (2) ans et sont membres joueur, social ou membre honoraire qui connaissent personnellement le candidat et qui ne sont pas membres du conseil d'administration.

PROPOSER and SECONDER shall be Playing, Social or Honorary Members of at least two (2) years in good standing who personally know the applicant and who are not members of the Board of Directors.

**NOM DE TROIS (3) PARRAINS / MARRAINES DU CANDIDAT (ne peut être conjoint du proposant):
NAMES OF THREE (3) SPONSORS OF THE APPLICANT (cannot be spouse of proposer):**

Par./Mar.: _____ N° de tél.: _____
Sponsor: _____ Tel. No.: _____

Par./Mar.: _____ N° de tél.: _____
Sponsor: _____ Tel. No.: _____

Par./Mar.: _____ N° de tél.: _____
Sponsor: _____ Tel. No.: _____

Les parrains / marraines sont des membres joueur, social ou membre honoraire qui connaissent personnellement le candidat et qui ne sont pas le proposant, le coproposant ni un administrateur. Le consentement verbal des trois parrains / marraines est requis. (SIGNATURES NON REQUISES)

Sponsors shall be Playing, Social or Honorary Members who personally know the applicant and who are neither Proposer, Secunder nor Director. Verbal consent of the three sponsors must be obtained. (SIGNATURES NOT REQUIRED)

**NOMS DE DEUX (2) MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONNUS DU CANDIDAT (signatures non requises):
NAMES OF TWO (2) MEMBERS OF THE BOARD OF DIRECTORS KNOWN TO THE APPLICANT (signatures not required):**

1. _____ 2. _____

* La signature d'un candidat sur cette demande d'adhésion indique son accord d'être lié par la Charte, les règlements administratifs et les règles du CLUB DE TENNIS HILLSIDE et son engagement à payer le droit d'entrée et la cotisation annuelle fixés par le conseil d'administration de temps à autre.

* The signature of any applicant on this application indicates his acceptance to be bound by the Charter, By-Laws and Rules of the HILLSIDE TENNIS CLUB and his agreement to pay the Entrance Fee and Annual Dues as set by the Board of Directors from time to time.

*Veillez faire parvenir votre demande d'adhésion à :
Forward Completed Application to:*

**Secrétariat, Club de Tennis Hillside, 4818, ch de la Côte-des-Neiges, Montréal, Qc H3V 1G2
Club Secretary, Hillside Tennis Club, 4818 ch de la Côte-des-Neiges, Montreal, Quebec H3V 1G2**

www.hillsidetennis.ca



Club de Tennis Hillside

Hillside Tennis Club

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION 2023 2023 DIRECTORS & OFFICERS

PRÉSIDENT
PRESIDENT

Mrs. Jasmin UHTHOFF
Email: uhthoff-robb@sympatico.ca

C: (514) 299 2984

VICE-PRÉSIDENT
VICE-PRESIDENT

Mr. François LEBLANC
Email: fleblanc@avantispackaging.com

C: (514) 703 3821

TRÉSORIER et SECRÉTAIRE
TREASURER & SECRETARY

Mr. Geoffrey HEWARD
Email: gheward@heward.com

C: (514) 979 3441

TENNIS
TENNIS

Mr. Colin FITZPATRICK
Email: colin.fitzzy@gmail.com

C: (514) 358 3489

RELATIONS MEMBRES
MEMBERS RELATIONS

Mrs. Kim DRUMMOND
Email: kimdrummonddlouhy@gmail.com

C: (514) 774 3507
A: 1-(802) 988 2547

COMMUNICATIONS
COMMUNICATIONS

Mrs. Marie BLOUIN NIGHTINGALE
Email: marie@mareva.ca

R: (514) 935 9826
C: (514) 290 0087

DÉVELOPPEMENT JUNIOR
JUNIOR DEVELOPMENT

Mr. Robert DANCİK
Email: rdancik@outlook.com

R: (514) 989 9459
C: (514) 229 8454

INTENDANCE
STEWARDSHIP

Dr. Vincent LACROIX
Email: vincent@vjlacroix.com

DIRECTEUR GÉNÉRAL
GENERAL MANAGER

Jason Viau-Breau
(514) 738 6371 x 3
jason@hillside.tennis.ca

PRO DE TENNIS
HEAD PROFESSIONAL

Dariusz Kozak
(514) 738 6371 x 2
dariusz@hillside.tennis.ca

**ADMINISTRATION &
COMMUNICATIONS**

Jennifer Chappell
(514) 738 6371 x 4
jennifer@hillside.tennis.ca